

Les conséquences financières des fermetures de services publics à Savigny-surGorge en 2015

La présentation à notre demande du tableau des économies réalisées par la ville à la suite des fermetures de services publics ne permet pas d'évaluer directement les coûts sociaux supportés par la commune à la suite des décisions de fermetures de 2015. C'est pourquoi, je réitère ma demande faite lors du Conseil municipal du 8 avril 2016.

En attendant les réponses, j'ai tenté de calculer ces coûts sociaux.

1. Relativement à la fermeture de la crèche familiale et de Sport-vacances

A noter que le chiffre de 62 000 € de produits des services en année pleine est probablement faux car pour 100 enfants cela ferait un produit moyen de 56 € par mois.

Les coûts sociaux (allocations chômage) en 2015 seraient de 107 000 € et à fin 2016 de 397 000 € pour une économie nette de 454 000 à fin 2016.

Nous pouvons constater que pour réaliser une « économie » de 638 000 euros par an, la ville se permet de perdre 600 000 € de subventions de la CAF ! Cela est aberrant et relève de la mauvaise gestion, car quand une ville obtient des subventions, c'est pour en faire profiter les habitants, ici les familles et pour la petite enfance. Il en est de même des subventions relatives aux rythmes scolaires : vous refusez de payer 1 euro pour obtenir une subvention de 1 euro et offrir ainsi 2 euros de services publics aux enfants de Savigny.

L'activité Sport-Vacances coûtait d'après vos chiffres 105 000 €, soit un montant limité par rapport aux besoins des jeunes.

Au vu de ces données et des résultats Ville en fonctionnement des années 2014 et 2015, soit respectivement 1 473 442,09€ et 1 941 590,38€, il était possible de maintenir ces deux services tout en recherchant dans la concertation (en commission ad hoc) des économies possibles sans amoindrir la qualité des services rendus.

C'est pourquoi, nous demandons dans le cadre du BS Ville 2016 la réouverture de ces services.

2. Relativement à la fermeture de la Savinière

Les enjeux financiers sont sensiblement plus lourds puisque le déficit serait de 1 250 000€ et que des investissements sont nécessaires. On notera que l'audit du cabinet Franck Piffault calculait pour 2014 un déficit de 991 812 €. Le chiffre de 1,2 M€ est donc contestable.

Les économies réalisées sont modestes, à hauteur de 715 000€ pour le total des deux années 2015 et 2016 avec 1 210€ de coûts sociaux, ce qui est énorme. Et selon votre projection, en 2020 les coûts sociaux cumulés attendraient près de 4 M€. Espérons que d'ici 2020 les salariés seront reclassés !

Comme nous l'avons dit en 2015, il fallait mettre l'intelligence collective à contribution pour trouver des économies de fonctionnement, y compris au travers d'une mutualisation (les personnels avaient fait des propositions). La principale difficulté était d'adapter un effectif de personnels payés à temps plein pour des activités en partie saisonnières. Une fois le déficit redéfini, c'était aux saviniens de choisir la poursuite de l'activité ou son arrêt. Vous avez décidé tout seul sans aucune concertation et sans aucun débat possible.

La Savinière étant invendable, sauf à brader, il est encore temps de relancer la réflexion pour trouver des solutions, y compris dans le cadre de notre nouvelle intercommunalité avec l'EPT ou des communes du territoire.

3. La diminution des dotations : 1 million de moins que prévu au budget 2015

Les fermetures de services étaient selon vous la seule réponse possible à la baisse des dotations. Au vu de son compte administratif 2015, qu'en est-il en réalité ?

Vous aviez affirmé via le journal « Le Parisien » et dans votre lettre aux saviniens une diminution des recettes 2015 de 5,8 M€. En réalité il fallait décompter les transferts de charges à la Calpe pour 3,6 M€. La baisse des dotations pouvaient être estimés à 2,2 M€.

Au final, constatons que la diminution des dotations est de 1 358 627€. Et en intégrant l'évolution de la taxe locale d'équipement en hausse en 2015, la diminution des dotations se limite à 1,2 M€ en 2015.

Le catastrophisme en matière d'évolution des dotations n'est donc pas de mise.

		2014	2015	Ecart 2015 / 2014
Chp 74	Dotations et participations, dont	12 524 647	11 166 020	-1 358 627
	DGF	7 638 576	6 713 586	-924 990
	DSU	455 606	404 983	-50 623
	DFS-RIF	580 000	0	-580 000
	DNP	760 791	684 712	-76 079
		8 674 182	7 118 569	-1 555 613
Chp 10	Dotations fonds divers et réserves	244 550	401 085	156 535
	dont:			0
	TLE soit la Taxe locale d'équipement	244549,78	401 085	156 535
				0
	Total fonctionnement et investissement	12 769 197	11 567 105	-1 202 092

Sur la base de la réalité des comptes 2015 et du très probable résultat 2016 à hauteur de quelques 5 M€, il est impératif de revenir sur les fermetures effectuées et de se mobiliser pour trouver une solution positive d'avenir pour la Savinière.

Merci de votre attention